



Déclaration liminaire de SUD éducation Créteil

Comité technique académique du 15 janvier

M. le recteur,

Tout d'abord, nous signalons que ce CTA se tient à une dizaine de jours d'une journée nationale de grève appelée par la CGT, la FSU, FO, le SNALC et nous-mêmes. Cette date doit être l'expression de l'exaspération des personnels face au mépris du ministère, incarné par cette mascarade de concertation qu'est le Grenelle de l'éducation. Les annonces concernant les revalorisations sont en effet très insuffisantes pour au moins trois raisons: d'une part le montant global est très insuffisant, d'autre part elles excluent des catégories importantes de personnels, et enfin elles ne se font que sous forme de primes. A contrario, nous appelons à la grève pour obtenir une augmentation de salaires véritable, sous forme indiciaire et non indemnitaire, et qui concerne tous les personnels. À ce titre, la grille indiciaire des AESH qui est présentée à CTA est un bon exemple des conditions salariales scandaleuses dans lesquelles sont maintenues un nombre important de catégories de personnels. Cette question salariale est également au coeur des inégalités entre hommes et femmes, sur lesquelles on reviendra plus longuement dans le point consacré au GT en question et aux LDG.

Par ailleurs, ce comité technique académique se tient de nouveau dans un contexte sanitaire dégradé. En effet, la reprise à la hausse de la courbe épidémique ainsi que l'apparition d'une nouvelle variante du virus suscite une inquiétude forte chez les personnels. Le ministre Blanquer a d'ailleurs fait hier un certain nombre d'annonces et le premier ministre n'a pas exclu à brève ou moyenne échéance des fermetures d'écoles ou d'établissements. Comme nous l'avons déjà constaté avant les congés d'automne, aucune déclinaison au plan académique des scénarios ministériels de circulation actives du virus n'a été élaborée ni discutée avec les organisations syndicales. Les personnels aujourd'hui, dans l'académie de Créteil comme ailleurs, ont besoin

d'une chose, c'est d'anticipation et d'organisation : est-ce que les dédoublements vont être étendus à d'autres niveaux que les lycées ? Est-ce que les personnels vont de nouveau devoir se mettre en grève ou en droit de retrait pour faire le travail de l'administration et rédiger des protocoles sanitaires ? Comment vont s'organiser les enseignements en cas de nouvelles fermetures ? Qu'est-il prévu, au-delà de la prime informatique dont sont d'ailleurs scandaleusement exclues plusieurs catégories de personnels, pour équiper les familles et les élèves ? Sur les annonces d'hier, comment vont se mettre en place les séances d'EPS, la demi-pension ? Nous avons l'impression désagréable de revivre pour la troisième fois la même situation, les mêmes questionnements et les mêmes inquiétudes, et la même absence de réponse de l'institution.

Cela dit, ces aménagements ne suffiront de toute façon pas. Pour SUD éducation Créteil, l'enjeu est bien que les écoles et établissements restent ouverts le plus longtemps possible. Mais pour cela, il faut que les gestes barrières puissent être respectés et donc que les élèves simultanément présents dans les écoles et établissements soient diminués. Et pour cela, il faut des recrutements et des constructions de locaux. Cela aurait dû être largement anticipé au printemps dernier. Mais il existe des leviers qui doivent être immédiatement activés : admission des listes complémentaires, admission des admissibles aux concours internes, titularisation à temps plein des contractuel-le-s, ouverture de concours supplémentaires comme cela a déjà été le cas dans le passé dans notre académie.

La présentation des moyens de la rentrée 2021 faite dans ce CTA montre que nous en sommes loin. Dans le premier degré, les 340 de postes se traduisent par une évolution du rapport postes/élèves modeste : de 5,82 à 5,91 postes pour 100 élèves à l'échelle de l'académie. C'est très insuffisant pour compenser des années de suppressions de postes, et encore plus insuffisant pour faire face de manière durable à la pandémie. C'est également très insuffisant pour permettre aux enseignant-e-s de compenser les difficultés scolaires qui se sont accumulées pendant le premier confinement.

Dans le second degré, la situation est plus grave encore. Nous dénonçons avant tout la suppression de 86 équivalents temps plein en heures postes. Cette baisse est absorbée totalement par les HSA, dont l'augmentation conduit à la création d'un volume d'HSA équivalent à 53 temps plein. Ce n'est pas ce que nous réclamons : les heures supplémentaires alourdissent la charge de travail pour les personnels et ne permettent pas les créations de postes fixes dans les établissements. C'est la logique du travailler plus pour gagner plus qui ne correspond pas aux besoins, d'autant que même la création de 53 ETP en HSA compense à peine la hausse démographique. La légère baisse du H/E sur l'ensemble de l'académie montre d'ailleurs qu'en réalité c'est une bascule des HP vers les HSA qui s'opère. C'est inacceptable, et SUD éducation Créteil revendique la création de postes à hauteur des besoins, particulièrement en cette période de pandémie pour compenser les inégalités qui se sont accrues pendant le confinement.

Ces inégalités d'accès à l'éducation que la pandémie a renforcées, on la retrouve dans la carte des spécialités proposées au CTA. En effet, on y reviendra plus longuement dans le point qui lui est consacré, mais la carte des spécialités montre à quel point les élèves de notre académie ne bénéficient pas des mêmes droits que ceux de l'académie de Paris, par exemple. C'est là une conséquence de la réforme du lycée général et technologique, dont SUD éducation Créteil réclame toujours l'abrogation.

Parmi les réformes délétères dont les personnels subissent toujours les effets, il y a évidemment la réforme de la fonction publique, dont les lignes directrices de gestions présentées à ce CTA sont l'émanation. Les opérations de changements d'échelon et de mutation de l'année scolaire passée et en cours ont montré la gabegie qui en résulte : une fois encore, nous dénonçons la négation du rôle des organisations syndicales dans ces opérations si importantes pour la carrière des personnels.

Enfin, la question de l'égalité homme-femme a été traitée dans un groupe de travail, ce qui est un début. Si les intentions sont bonnes, la lenteur de la mise en place de mesures concrètes est à déplorer. Nous attendons un calendrier précis qui permette de réduire au plus vite les inégalités de salaires et de carrière auxquelles l'éducation nationale n'échappe pas. La protection des femmes victimes de violence doit également être repensée de manière urgente. Il ne suffit pas d'effectuer un suivi des cas signalés, il faut également éloigner les agresseurs de manière systématique ; c'est d'ailleurs ce qui est préconisé dans la circulaire du 9 mars 2018 qui propose entre autres "la suspension de la personne présumée agresseur" (axe 3). La question de la formation du personnel de direction et des personnes ressources est centrale dans la lutte contre ces violences, pour la prévention et l'accompagnement des personnels victimes. Nous espérons que le prochain groupe de travail arrivera vite et que nous pourrons passer à la mise en l'application des premières mesures dès les mois à venir.

Pour conclure cette déclaration liminaire, nous tenons à évoquer ici la question du syndicat Avenir lycéen. Le rectorat de Créteil a été mis en cause notamment dans l'enquête de Libération qui révélait l'affaire, et il nous semble inconcevable qu'il ne s'en explique pas ce jour, en la personne du recteur, face aux organisations syndicales.